



ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-156
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER
FERMETURE TEMPORAIRE À LA CIRCULATION
RUE EMILE ZOLA

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT que la rue EMILIE ZOLA, situé sur le territoire de la commune de Clermont-l'Hérault, présente une dégradation importante de la chaussée ;

CONSIDÉRANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 :

À compter du **mardi 17 mars 2026** et jusqu'au **vendredi 17 avril 2026 inclus**, la circulation de tous les véhicules est interdite sur la rue EMILE ZOLA à Clermont-l'Hérault, dans le sens allant sur le chemin des tannes Basses, en raison d'un effondrement importante de la chaussée.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place **par les services techniques de la commune**.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 16 mars 2026.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER,

